

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 11 Février 2020

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 11 février 2020 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président Martial PAILLETTE, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

03 Février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	9	9

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. AUBERT, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE et M. TORDEUX.

Modifications sur le réseau des Transports Urbains Soissonnais – Avenant N°4 au marché n°17001 « Exploitation des Transports Urbains ».	Rapport
	N°2

Suite à des travaux de voirie effectués à CROUY sur la D304, les bus en provenance de la D925 (Sucrerie de BUCY LE LONG) ne peuvent plus effectuer de tourne à gauche. En conséquence pour pour rejoindre le point d'arrêt « Petit caporal », les bus de la ligne n°8 doivent faire le tour du rond-point situé à proximité de l'enseigne « Carrefour Market » pour rejoindre leur itinéraire.

Il convient donc de prendre en compte cette modification par voie d'avenant.

Les adaptations qui seront apportées sur le réseau T.U.S sont les suivantes :

- **La ligne 8 :** le trajet augmente de 304 mètres par course « retour » de la ligne n°8 soit
+ 754,832 kilomètres par an.

Les kilométrages annuels et les montants annuels (en prix de base 2017) pendant la durée du marché sont les suivants :

Année	Kilométrage de base	Kilométrage après avenants n°1 et n°3	Kilométrage après avenants n°1, n°3 et n°4	Montant H.T du marché de base	Montant H.T du marché après avenants n°1, n°3 et n°4	Variation
2018	580 439,10	581 392,38	581 392,38	2 119 807,68 €	2 122 598,89 €	0,132%
2019	580 439,10	582 527,06	582 527,06	2 119 807,68 €	2 125 921,23 €	0,288%
2020	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2021	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2022	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2023	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
2024	580 439,10	582 567,16	583 321,99	2 119 807,68 €	2 128 248,79 €	0,398%
TOTAL	4 063 073,73	4 076 755,24	4 080 529,40	14 838 653,79 €	14 889 764,08 €	0,344%

Cet avenant n°4 cumulé avec les avenants n°1 et n°3 implique une augmentation de **0,344 %** de la valeur initiale du marché (+ 0,074 % entre l'avenant n°3 et l'avenant n°4).

L'augmentation du montant global du marché étant inférieur à 5% l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été demandé conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur cet avenant n°4 au marché n°17001.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord aux modifications ci-dessus définies,
- autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché n°17001 d'exploitation des transports urbains,

Et ont signé au registre les membres présents

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Affiché, le

Pour enregistrement conforme,

